

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 03-90-1903 promulguant dans le Protectorat les décrets relatifs à la convention monétaire.

n° 03-90-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 août 1903

Numéro JO
n° 90 du 01/09/1903

Date du numéro
1 septembre 1903

VISAS

Vu l'ordonnance SrRAnlique du 18 Septembre 1844 rendue applicable au Protectorat par décret du 18 Juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1885 qui prescrit la promulgation de la convention monétaire avec arrangement et déclaration annexés, signés à Paris, le 6 Novembre 1885, entre la France, la Grèce, l'Italie et la Suisse, ainsi que l'acte additionnel à la dite convention conclue à Paris, le 12 décembre 1885, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse

Vu le décret du 24 Mars 1894 qui promulgue l'arrangement monétaire conclu à Paris, le 15 Novembre 1893, entre ces différents pays

Vu le décret du 30 Décembre 1897, portant promulgation de la convention monétaire additionnelle conclue à Paris, le 29 Octobre 1897, entre la France, la Belgique, la Grèce, l'Italie et la Suisse;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Sont promulgués dans le Protectorat de la Côte française des Somalis et dépendances, pour y être exécutés suivant leur forme et teneur, les décrets des 30 Décembre 1885, 24 Mars 1894 et 30 Décembre 1897.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel du Protectorat.

Albert DUBARRY.